

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 novembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH - M. BARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - Mme ZIVKOVIC (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTHIER (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir Mme AVENA) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : Mme DURNERIN - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Aide exceptionnelle en faveur des sinistrés de la commune du Teil en Ardèche – Attribution d'une subvention

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 11 novembre 2019, le Sud Est de la France a été frappé par un séisme de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter dont l'épicentre du tremblement de terre se situait sur la commune du Teil en Ardèche.

Dans cette commune de 8 500 habitants, les dégâts sont importants. De nombreux édifices publics sont détruits (écoles, espace culturel, églises, centre socioculturel, voiries, une partie de l'hôtel de ville...) et 895 habitations ont été dégradées ou détruites.

L'Etat et le Conseil Départemental de l'Ardèche ont d'ores et déjà promis une aide d'urgence à ladite commune.

Malgré les moyens importants mis en œuvre, il reste beaucoup à faire, tant sur le plan économique que sur le plan humain, pour aider la population sinistrée à surmonter cette épreuve et la commune du Teil à reconstruire ses édifices.

Monsieur le Maire de la commune du Teil a lancé un appel à toutes les communes et intercommunalités de France.

La Ville de Dijon a donc décidé de se joindre au mouvement de solidarité qui s'exprime dans toute la France, notamment par l'intermédiaire des collectivités locales.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider d'attribuer une aide exceptionnelle de 5 000 € à la commune du Teil en Ardèche suite au tremblement de terre survenu le 11 novembre 2019 ;

2 – m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ